Le Poizat-Lalleyriat

PORTE DE RETORO

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2023

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le 03 avril 2023 à 19h00 sous la présidence de M. Bernard LENSEL, Maire. Date de la convocation : 27/03/2023.

Etaient présents : Gaël ALLOMBERT-GOGET, Véronique MAYOT, Bertrand VAILLOUD, Louis BERTHET-BONDET, Odile GOIFFON-COCHE, Emmanuel ANDRE, Christophe TISSERANT, Clara ALOMBERT, Alain RAYNAUD, Romain PERILLAT, Christine TRONCY, Samuel BECOT;

Absents excusés : Philippe VION-DURY (pouvoir à Louis BERTHET-BONDET), Raphaël JACQUIOT (pouvoir à Christophe TISSERANT), Ludovic GHERARDI (pouvoir à Gaël ALLOMBERT-GOGET)

Date de la convocation: 27/03/2023

Secrétaire de séance : Gaël ALLOMBERT-GOGET

La séance est ouverte à 19H00.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir accepter de rajouter à l'ordre du jour les 3 points suivants :

- La délibération du prix des affouages 2023 ;
- La mise à jour du tableau des emplois permanents ;
- La création d'un emploi non permanent de 8h par semaines

L'assemblée accepte à l'unanimité l'ajout de ces 3 points.

Le procès-verbal du conseil du 13 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

Le conseil étudie les affaires suivantes :

I/DELEGATION DE COMPETENCE DU CONSEIL AU MAIRE

Pas de délégation nouvelle depuis le dernier conseil

2/APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2022 suivants :

- Principal
- Local commercial
- Local commercial des granges
- Lotissement Lalleyriat

3/APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire sort de la salle ne participant pas au vote.

-Section de fonctionnement : en recettes 1 120 381.43 euros et en dépenses 788 695.36 euros

Résultat de l'année en fonctionnement : un excédent de 331 686.36 euros

Un résultat excédentaire reporté (2021) de 49 105.41 euros.

Un résultat de clôture excédentaire de 380 791.48 euros

-Section d'investissement : en recettes 426 359.91 euros et en dépenses 771 831.66 euros

Résultats de l'année en investissement : un déficit de 345 471.75 euros

Un résultat excédentaire reporté (2021) de 193 434.46 euros.

Un résultat de clôture déficitaire de 152 037.29 euros.

Des restes à réaliser en dépenses de 281 100.25 euros

Des restes à réaliser en recettes de 342 259.40 euros

Le compte administratif 2022 du budget principal est approuvé à l'unanimité

4/APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET LOTISSEMENT LALLEYRIAT

Monsieur le Maire sort de la salle ne participant pas au vote.

-Section de fonctionnement : en recettes 64 767.77 euros et en dépenses 94 514.87 euros

Résultat de l'année en fonctionnement : un déficit de 29 747.10 euros

Un résultat excédentaire reporté (2021) de 13 270.50 euros

Un résultat de clôture déficitaire de 16 476.60 euros

-Section d'investissement : en recettes 92 719.65 euros et en dépenses 46 853.08 euros

Résultats de l'année en investissement : un excédent de 45 866.57 euros

Un résultat déficitaire reporté (2021) de 28 511.95 euros

Un résultat de clôture excédentaire de 17 354.62 euros

Le compte administratif 2022 du budget lotissement Lalleyriat est approuvé à l'unanimité

5/APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET LOCAL COMMERCIAL Monsieur le Maire sort de la salle ne participant pas au vote.

-Section de fonctionnement : en recettes 3 489.00 euros et en dépenses 16 277.65 euros

Résultat de l'année en fonctionnement : un déficit de 12 788.65 euros

Un résultat excédentaire reporté (2021) de 32 823.52 euros

Un résultat de clôture excédentaire de 20 034.87 euros

-Section d'investissement : en recettes 0.00 euros et en dépenses 0.00 euros

Résultats de l'année en investissement : 0.00 euros

Un résultat déficitaire reporté (2021) de 9 030 euros

Un résultat de clôture déficitaire de 9 030 euros

Le compte administratif 2022 du budget lotissement local commercial est approuvé à l'unanimité

6/APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET LOCAL COMMERCIAL DES GRANGES

Monsieur le Maire sort de la salle ne participant pas au vote.

-Section de fonctionnement : en recettes 8 716.83 euros et en dépenses 4 107.88 euros

Résultat de l'année en fonctionnement : un excédent de 4 608.95 euros

Un résultat excédentaire reporté (2021) de 15 580.11 euros

Un résultat de clôture excédentaire de 20 189.06 euros

-Section d'investissement : en recettes 750.00 euros et en dépenses 6 965.39 euros

Résultats de l'année en investissement : un déficit de 6 215.39 euros

Un résultat excédentaire reporté (2021) de 19 218.68 euros

Un résultat de clôture excédentaire de 13 003.29 euros

Le compte administratif 2022 du budget lotissement local commercial des granges est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire intègre de nouveau la séance.

7/VOTE DES TAUX 2023

Les taux des taxes directes locales ayant été augmentés en 2022, le conseil décide de les reconduire en 2023 :

Taxe d'habitation : 11.67 %
Taxe foncière (bâti) : 27.49 %
Taxe foncière (non bâti) : 43.54 %

Pour un montant total attendu de 245 058.00 euros

Le conseil souhaite examiner la possibilité d'augmenter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sans modifier ceux des autres taxes, pour le prochain exercice budgétaire.

8/VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

A l'unanimité le budget principal 2023 est voté :

- -En investissement en dépenses et recettes : 959 982.63 euros arrondi à 959 983.00 euros
- -En fonctionnement en dépenses et en recettes : 983 088.88 euros arrondi à 983 089.00 euros

Le montant des subventions versées aux associations sur l'exercice 2023 s'élève à 16 650.00 euros.

L'excédent de fonctionnement 2022 de 380 791.48 euros est affecté sur l'exercice 2023 comme suit :

380 066.32 euros en excédent capitalisé en recette au compte d'investissement n°1068 et le solde soit

725.16 euros en recette au compte de fonctionnement n°002.

9/VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET LOTISSEMENT LALLEYRIAT

A l'unanimité le budget lotissement Lalleyriat 2023 est voté :

- -En investissement en dépenses et recettes : 56 054.78 euros
- -En fonctionnement en dépenses et en recettes : 56 076.76 euros

Pas d'affectation du résultat.

10/VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET LOCAL COMMERCIAL

A l'unanimité le budget local commercial 2023 est voté :

- -En investissement en dépenses et recettes : 9 030.00 euros
- -En fonctionnement en dépenses et en recettes : 14 505.00 euros

L'excédent de fonctionnement de 20 034.87 euros est affecté sur l'exercice 2023 comme suit :

9 030.00 euros en excédent capitalisé en recette eu compte d'investissement n°1068 et le solde soit 11 004.87 euros en recette au compte de fonctionnement n°002.

11/VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET LOCAL COMMERCIAL DES GRANGES

A l'unanimité le budget local commercial des granges 2023 est voté :

- -En investissement en dépenses et recettes : 36 873.00 euros
- -En fonctionnement en dépenses et en recettes : 32 490.00 euros

L'excédent de fonctionnement de 20 189.06 euros est reporté en recette au compte de fonctionnement n°002.

12/FIXATION DU PRIX DE VENTE DES AFFOUAGES 2023

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le prix de vente des affouages 2023 à 38 euros HT le m3, dans la limite de 5m3 par affouagiste.

Les inscriptions sont ouvertes dès à présent et jusqu'au 31 mai 2023.

13/ EVOLUTION DES EFFECTIFS DU PERSONNEL - FILIERE TECHNIQUE

- 1) Monsieur le Maire rappelle qu'aucun agent n'est employé dans le cadre d'emplois d'adjoint technique principal 2^{ème} classe. Cet emploi doit donc être supprimé.
- 2) Monsieur le Maire rappelle que l'agent de maîtrise prendra sa retraite au cours de l'année 2024. Afin d'assurer la passation de ses fonctions, il est nécessaire d'employer une nouvelle personne dans le service technique. Il faut donc créer un nouveau poste d'adjoint technique à 35h par semaine.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le tableau des effectifs des emplois permanents de la Commune sera modifié en conséquence.

14/ CREATION EMPLOI NON PERMANENT —FILIERE ADMINISTRATIVE

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de continuer de former les adjoints administratifs en poste et de permettre la continuité du service public, il propose de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'un rédacteur à temps non complet de 8 h par semaine pour une durée de trois mois allant du 1^{er} avril jusqu'au 30 juin 2023.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de ce poste.

15/DIVERS

- L'application PANNEAU POCKET va être mis en place afin de pouvoir informer la population le plus rapidement possible. L'abonnement, d'un montant de 390.00 euros TTC, est valable pour une durée de 3 ans. L'administratrice principale est Clara ALOMBERT et les administrateurs sont Bernard LENSEL, Hélène AMIET, Emmanuel ANDRE et Bertrand VAILLOUD.
- L'itinéraire de randonnée de la Ronde des Fours sera balisé au cours de l'année 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Les Conseillers Municipaux,